

La CAPA consacrée aux promotions d'échelons des certifiés s'est tenue le 15 décembre 2016. Ce sont les dernières promotions avec trois rythmes différents (grand choix, choix, ancienneté) avant la mise en place de la nouvelle carrière à la rentrée 2017 en application du PPCR.

Du point de vue des salaires, les statistiques de notre administration sont éclairantes : le salaire net mensuel moyen d'un professeur est inférieur de 9,8 % à celui d'un cadre de la Fonction publique et de 32,7 % à celui d'un cadre du secteur privé. Quant aux comparaisons internationales, elles sont nettement défavorables à la France : au bout de 15 ans de carrière, le salaire des professeurs du second degré est inférieur de 17 % à la moyenne de l'OCDE : « refonder l'école », c'est aussi respecter les personnels qui l'animent au quotidien !

Depuis de nombreuses années, le SNES-FSU revendique et mène des actions, avec les personnels, pour une revalorisation de nos métiers, de nos salaires et de nos carrières. Nous avons pris toute notre place dans le cadre des discussions sur le projet de protocole "parcours professionnels, carrières et rémunération" qui se sont tenues avec le ministère de la Fonction publique et dans la transposition de ces mesures dans l'Éducation nationale. Dans ce cadre, le SNES-FSU n'a eu de cesse de porter ses revendications pour une revalorisation des salaires et des carrières profitable à tous les personnels et a, en particulier, porté l'exigence d'un dégel de la valeur du point d'indice. Le protocole était loin de répondre à l'ensemble des aspirations et revendications des personnels. La hauteur des mesures proposées par le gouvernement était éloignée de ce qu'il serait nécessaire pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat. Toutefois, certaines mesures représentent des avancées pour les personnels : des gains indiciaires et/ou de carrière pour tous, le parcours de chaque grade à un rythme unique pour tous, un carrière normale sur 2 grades pour tous. Alors que dans le système actuel 30% des certifiés doivent être promus au grand choix, ceux qui souhaitent que rien ne change devront expliquer à nos collègues pour quelle raison 7% uniquement des professeurs d'Italien sont promus au grand choix (18% en technologie, 22% en espagnol, 25% en anglais et en documentation et 37% en SES, 47% en SVT et 62% en philosophie). Le SNES-FSU, lui, a fait le choix de l'équité entre collègues quelle que soit leur discipline.

PPCR : qu'est-ce que ça va changer ?

Cf dossier complet du SNES-FSU : <http://www.snes.edu/Salaire-et-carriere-le-module-de-calcul.html>

NB : En application des principes du PPCR, il n'y aura pas **de campagne de notation administrative en 2017**.

Les élus SNES-FSU ont fourni un important travail de préparation et de vérification des opérations, cela représentait près de 3000 certifiés de l'académie. À cet égard, les fiches syndicales que vous avez été nombreux à nous adresser se sont avérées un outil précieux pour assurer un suivi efficace. Les barres de promotion, c'est-à-dire le barème (note adm./40 + note péda./60) nécessaire pour être promu cette année, s'établissent comme suit :

BARRES DE PROMOTION 2016-2017

Accès à l'échelon	Traitement net zone 3 sans MGEN	Grand choix				Choix			
		Note	Ancienneté de grade	Ancienneté d'échelon	Date de naissance	Note	Ancienneté de grade	Ancienneté d'échelon	Date de naissance
5	1732,49 €	75.5	02/00/00	01/05/06	20/06/90				
6	1766,54 €	79.5	07/00/00	02/06/00	16/10/80	77.0	07/00/00	02/06/00	05/06/85
7	1872,45 €	83	10/00/00	01/07/10	01/09/84	80.5	09/00/00	02/03/11	05/02/76
8	2008,63 €	85	11/00/00	02/03/00	29/04/76	82	10/00/00	02/02/10	01/02/77
9	2144,81 €	87	13/00/00	01/11/02	14/05/75	84.2	13/00/00	03/11/26	16/02/61
10	2315,03 €	89	18/00/00	03/00/00	16/09/75	86	12/00/00	03/07/22	28/02/68
11	2489,04 €	89	22/00/00	02/11/11	16/08/68	87	18/06/00	04/04/25	09/04/65

Traitement net zone 3 sans MGEN : - Classe normale : Ech 3 : 1634,14 € ; Ech 4 : 1683,31 €.

- Hors classe : Ech 5 : 2629,00 € ; Ech 6 : 2803,01 € ; Ech 7 : 2961,88 €.

- l'application du PPCR modifie légèrement les montants des traitements à partir du 1er février 2017

Les commissaires paritaires certifiés du SNES-FSU :

Alain Galan, Jean-Pierre Laugier, Coline Rozerot, Frédéric Negrel, Didier Giauffer, Céline Szczyglak, Nelly Guittard, Fabienne Gauci, Abdellah El Ouarrag, Catherine Verduci, Christophe Ricerchi, Laurent Liens, Marie-Anne Hory, Serge Muller, Geneviève Clerc, Bruno Deroch, Erwann Hamon, Marie-Agnès Beruff.